

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
199^e année
2 mars 2023
n° 8 / 7985^e
pages 393 à 456



CHRONIQUE / Famille

Conjugalité et répression

> Solange Mirabail

402

ÉDITORIAL

393 Ce que l'abaya dit au droit, *Michel Vivant*

LECTURES

399 Quand les assemblées citoyennes questionnent l'utopie démocratique, *Jean-Sylvestre Bergé*

POINT DE VUE

400 L'affaire du sexe neutre : une illustration de la régression des droits humains en Europe, *Benjamin Moron-Puech*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

Chronique de jurisprudence de la Cour de cassation :

408 Chambre sociale, *Stéphanie Ala, Marie-Pierre Lanoue, Didier Le Corre et Marie-Anne Valéry*

421 Chambre criminelle, *Lionel Ascensi, Maud Fouquet, Philippe Mallard, Laetitia Guerrini, Benjamin Joly et Olivier Violeau*

430 **Panorama :** Droit de la preuve, *Jean-Daniel Bretzner et Augustin Aynès*

438 **Notes :** Transport maritime : la clause attributive de compétence n'est, sauf exception, opposable au destinataire que s'il l'a spécialement acceptée, *note sous Com. 14 déc. 2022, Philippe Delebecque*

442 Précisions quant à la responsabilité spéciale pour abordage maritime, *note sous Com. 14 déc. 2022, Laurent Sigouirt*

447 Les dispositions relatives à la période d'observation produisent-elles effet en cours d'exécution du plan ?, *note sous Com. 7 sept. 2022, David Robine*

452 Opposabilité du nantissement de compte-titres : la Cour de cassation persiste et signe !, *note sous Com. 30 nov. 2022, Charlie Lledo*

ENTRETIEN

456 Le portail « QPC 360° » du Conseil constitutionnel, *Laurent Fabius*

DAJLOZ

Lefebvre Dalloz

Recueil Dalloz

Tour Lefebvre Dalloz
10 place des Vosges - CS 90358
92072 Paris La défense Cedex
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENTE, DIRECTRICE DE LA PUBLICATION,
SYLVIE FAYE

DIRECTRICE DES ÉDITIONS,
CAROLINE SORDET

DIRECTRICE « CIVIL - PÉNAL & OUVRAGES »,
HÉLÈNE HOCH

CONSEIL SCIENTIFIQUE

ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

PASCALE DEUMIER

RÉDACTION

• DIRECTION

Rédacteur en chef : Alain LIENHARD (5403)

• RÉDACTION

Maëlle HARSCOÛET DE KERAVAL (5379)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque-Crédit-Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence-Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

• ÉDITION-RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (5284)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (5481)

Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

1^{er} secrétaire de rédaction : Véronique THILL

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

ABONNEMENTS-RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Alexandra DORAY, Directrice

Fax : 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients : Corinne ROUTIER, Responsable

Tél. : 01 83 10 10 10

Service publicité : Sandrine TOUTON MICHEL

Tél. : 01 40 92 20 24 - publicite@lefebvre-sarrut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 959,74 € TTC

Étranger : 1 016,56 € TTC

Prix au numéro : 41,86 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1027 T 82206

DUPLIPRINT Mayenne

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Mars 2023

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social : Tour Lefebvre Dalloz

10 place des Vosges - CS 90358

92072 Paris La défense Cedex

RCS Paris 572 195 550 / Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z / TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut

La reproduction, même partielle, de tout élément publié
dans la revue est interdite



Origine du papier : Portugal
Taux de fibres recyclées : 0 %
Prot : 0,08 kg/t

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Michel Vivant

393

Ce que l'abaya dit au droit



ACTUALITÉS

396

DROIT DES AFFAIRES

Concurrence-Distribution

Autorité de la concurrence (saisie) :

ordinateurs et téléphones, *Crim.* 21 févr. 2023

396

DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Droit européen

Étranger (demande d'asile) :

prise en compte d'un enfant à naître,

CJUE 16 févr. 2023

397

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Presse et communication

Provocation et injure (musulmans) :

immigrés venus d'Afrique,

Crim. 21 févr. 2023

Procédure pénale

Écoute téléphonique (autorisation) :

nécessité et modalités de la motivation,

CJUE 16 févr. 2023

Perquisition (siège d'un ministère) :

renvoi d'une QPC,

Ass. plén., 17 févr. 2023

Garde à vue (défèrement) :

premier interrogatoire de comparution,

Crim. 21 févr. 2023



LECTURES

Jean-Sylvestre Bergé

399

Quand les assemblées citoyennes
questionnent l'utopie démocratique



POINT DE VUE

400

L'affaire du sexe neutre :
une illustration de la régression des droits humains en Europe
par Benjamin Moron-Puech



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUES

402

Conjugalité et répression
par Solange Mirabail

CHRONIQUE DE LA COUR DE CASSATION

408

Chambre sociale
par Stéphanie Ala, Marie-Pierre Lanoue,
Didier Le Corre et Marie-Anne Valéry

421

Chambre criminelle
par Lionel Ascensi, Maud Fouquet,
Philippe Mallard, Laetitia Guerrini,
Benjamin Joly et Olivier Violeau

PANORAMA

430

Droit de la preuve
décembre 2021 – décembre 2022
par Jean-Daniel Bretzner et Augustin Aynès

NOTES

438

Transport maritime : la clause attributive de compétence n'est,
sauf exception, opposable au destinataire que s'il l'a spécialement
acceptée, *note sous Com. 14 déc. 2022*
par Philippe Delebecque

442

Précisions quant à la responsabilité spéciale pour abordage
maritime, *note sous Com. 14 déc. 2022*
par Laurent Sigoioit

447

Les dispositions relatives à la période d'observation produisent-elles
effet en cours d'exécution du plan ?, *note sous Com. 7 sept. 2022*
par David Robine

452

Opposabilité du nantissement de compte-titres : la Cour
de cassation persiste et signe !, *note sous Com. 30 nov. 2022*
par Charlie Lledo



ENTRETIEN

456

Laurent Fabius – Le portail « QPC 360° » du Conseil constitutionnel

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word) à Alain Lienhard (a.lienhard@lefebvre-dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).



*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.

Retrouvez également
votre revue numérique
sur Dalloz-Revues.fr